



## AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**  
par la soussignée, Linda Gauthier  
Directrice générale et greffière-trésorière

**QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure sise sur le chemin Sainte-Catherine, sur le lot 6 470 348 du cadastre du Québec.

**QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM162-2024** consiste à :

- a) Autoriser la construction d'un garage annexé à une résidence principale qui empiète de 2,49 mètres dans la cour avant, alors que l'article 5.2.1 du règlement de zonage 117-11 l'interdit.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

### **Procédures d'objections à la dérogation :**

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : [lindagauthier@leseboulements.com](mailto:lindagauthier@leseboulements.com) au plus tard le 5 mai 2024. Ces dernières seront lues lors de la séance le 6 mai 2024.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 22<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

LINDA GAUTHIER  
Directrice générale et greffière-trésorière